

Règlement ministériel du 10 septembre 2024 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N15 et le CR314 entre Merscheid et Oberfeulen à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de l'épreuve sportive « Skoda Tour de Luxembourg 2024 », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N15 et le CR314 entre Merscheid et Oberfeulen ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la première étape de la manifestation, il est interdit sur la voie publique citée ci-dessous aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues :

- la N15 entre Heiderscheidergrund et Heiderscheid (N15 PR13,50+3258 - N15 PR11,00+228).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,13aa.

Art. 2. Pendant le déroulement de la première étape de la manifestation, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels cette voie est uniquement accessible par la direction opposée :

- le CR314 en provenance d'Oberfeulen et en direction de Merscheid (CR314 PR3,00+100 - CR314 PR7,50+900).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,1a.

Une déviation est mise en place.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4. Le présent règlement prend effet le 18 septembre 2024 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 10 septembre 2024
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes